

L'AUTORITE NATIONALE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DEVIENT OPERATIONNELLE

Alger, le 2 février 2023



Points clés

- Délai de mise en conformité avec la loi sur les données personnelles: août 2023.
- Lancement du site officiel de l'Autorité Nationale de Protection des Données à caractère Personnel : <https://anpdp.dz/fr/accueil/>
- Mise en ligne des formulaires nécessaires à la mise en œuvre de la loi sur les données personnelles d'ici août 2023.
- Lancement imminent d'un recensement des traitements et identification des responsables, en prévision de la mise en ligne d'un Registre National de Protection des Données Personnelles.
- Lors de la conférence de presse relative au lancement du site officiel, le Président de l'ANPDP a recommandé aux organismes publics et privés « *d'exploiter le contenu du site web, pour se conformer à la loi dans les délais fixés* ».

L'Autorité Nationale de Protection des Données à caractère Personnel (« **ANPDP** ») est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la loi n° 18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel (la « **Loi 18-07** »).

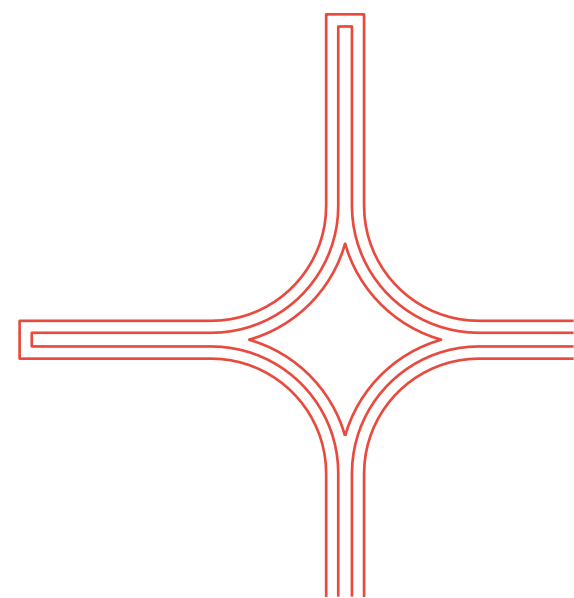
Après que son Président et ses seize membres aient été nommés pour une durée de cinq années par Décret présidentiel n° 22-187 du 18 mai 2022, l'ANPDP a été officiellement installée le 11 août 2022.

C'est à partir de cette date que court le délai de mise en conformité d'un an avec la Loi 18-07.

Les entreprises ont donc jusqu'au 11 août 2023 pour se conformer avec la Loi 18-07.

Dans le cadre de la mise en conformité avec la Loi 18-07, le site web officiel de l'ANPDP a été lancé le 1er février 2023 : <https://anpdp.dz/fr/accueil/>

L'ANPDP, à travers ce site d'information, vise à sensibiliser les organismes publics et privés, traitant les données à caractère personnel, concernant leurs obligations en vertu de la Loi 18-07, et également à informer les particuliers de leurs droits.



Rappel du champ d'application de la Loi 18-07

La Loi 18-07 s'applique au traitement automatisé en tout ou en partie des données à caractère personnel, ainsi qu'au traitement non automatisé de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers manuels.

Les **données à caractère personnel** recouvrent toute information, quel qu'en soit son support, concernant une personne identifiée ou identifiable, d'une manière directe ou indirecte, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques de son identité physique, physiologique, génétique, biométrique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

En termes de **territorialité**, la Loi 18-07 s'applique au traitement :

- effectué par une personne physique ou morale dont le responsable est établi en Algérie ou sur le territoire d'un Etat dont la législation est reconnue équivalente à la législation algérienne en matière de protection des données personnelles ;
- lorsque le responsable n'est pas établi en Algérie mais recourt, à des fins de traitement des données personnelles, à des moyens automatisés ou non, situés en Algérie (à l'exclusion des traitements utilisés à des fins de transit en Algérie).



Principales missions de l'ANPDP

Aux termes de la Loi 18-07, les principales missions de l'ANPDP sont les suivantes :

- recevoir les déclarations relatives au traitement des données à caractère personnel ;
- délivrer les autorisations relatives au traitement des données personnelles, lorsqu'il apparaît à l'ANPDP, à l'examen de la déclaration qui lui est fournie, que le traitement envisagé présente des dangers manifestes pour le respect et la protection de la vie privée et des libertés et droits fondamentaux des personnes ;
- informer les personnes concernées de leurs droits (droit à l'information préalable, droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition) ;
- autoriser les transferts transfrontaliers des données à caractère personnel ;
- développer des relations de coopération avec les autorités étrangères similaires, sous réserve de réciprocité ;
- procéder aux contrôles (y compris sur place) de l'application de la loi, constater les éventuelles infractions et informer en conséquence le Procureur des infractions pénales constatées et prononcer les sanctions administratives.

Travaux en cours de l'ANPDP en vue de la mise en application de la Loi 18-07

L'ANPDP a entrepris un certain nombre de travaux préparatoires :

- Elaboration des formulaires nécessaires à la mise en œuvre de la Loi 18-07, en particulier, les formulaires de déclaration des traitements, de désignation du responsable du traitement, de demande d'autorisation préalable, de demande d'autorisation de transfert de données personnelles à l'étranger, etc. A priori, ces formulaires seront mis en ligne à compter d'août 2023.
- Mise en place du registre national de protection des données personnelles, tenu par l'ANPDP, sur lequel seront inscrits, notamment, les fichiers dont sont responsables du traitement les autorités publiques, les fichiers dont le traitement est effectué par des personnes privées, les déclarations à l'ANPDP et les autorisations qu'elle délivre, etc. Ce registre sera en ligne sur le site officiel de l'ANPDP à partir d'août 2023.
- Recensement des traitements et identification des responsables, une opération de recensement des traitements sera réalisée par l'ANPDP, et les entreprises devront notamment fournir à l'ANPDP un certain nombre d'informations telles que les coordonnées du responsable du traitement, les informations sur les sous-traitants, les mécanismes de collecte et données collectées, le consentement, les finalités du traitement, etc.

Parallèlement à ces travaux, l'ANPDP travaille à la finalisation des textes d'application de la Loi 18-07 et à l'élaboration de son règlement intérieur.

Lors de la conférence de presse relative au lancement du site officiel, le Président de l'ANPDP a recommandé aux responsables des organismes publics et privés de donner des instructions à leurs services locaux et installés à l'étranger « *d'exploiter le contenu du site web, pour se conformer à la loi dans les délais fixés* ».

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question sur cette newsletter.

CONTACT:



Rym Loucif
AVOCATE ASSOCIÉE
LOUCIF+CO

19, Rue des Pins,
16035 Hydra, Alger, Algérie
Email : rloucif@loucif-law.com
T. (Alger) : + 213 (0)5 52 58 28 93
T. (Paris) : + 33 (0)6 29 27 13 34

www.loucif-law.com

